

Pr Aurélien Pichon

Président de la Conférence des Directeurs
et Doyens de STAPS (C3D STAPS)
Tél. : +33 682951970
aurelien.pichon@univ-poitiers.fr

Pr Frédérique VIDAL

Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Objet : Problématique des moyens en STAPS

Mme La Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

Grâce au travail des services de la DGESIP et aux analyses de la Conférence des Directeurs et Doyens d'UFR STAPS (C3D STAPS) nous pouvons aujourd'hui faire un état des lieux affiné des moyens attribués réellement aux unités STAPS dans le cadre de la loi ORE, de l'augmentation des capacités d'accueil, ainsi que des manques récurrents de la filière en ressources humaines.

La figure 1 ci-dessous montre l'adéquation ou plutôt l'inadéquation des moyens reçus par les unités STAPS au regard des financements alloués aux établissements par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Ces résultats montrent une hétérogénéité particulièrement forte entre les composantes.

En effet, certaines universités ont contribué bien plus largement que la dotation du MESRI à l'accompagnement de l'augmentation des capacités d'accueil en STAPS grâce à des plans de redéploiement de moyens financiers et de postes d'enseignants ou de BIATSS (Marseille, Brest, Grenoble, Nancy, Paris Saclay, Université de Paris, Paris Est Créteil, Strasbourg). A l'inverse, de très nombreuses Universités ne semblent pas avoir redistribué la majeure partie des moyens fléchés vers la filière STAPS aux unités concernées : Point-à-Pitre (Guadeloupe), Avignon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Évry, Lille, Limoges, Littoral, Orléans, Pau-Tarbes, Font-Romeu, Saint-Etienne, Toulon, Nice, Besançon, Gustave Eiffel, Valenciennes...

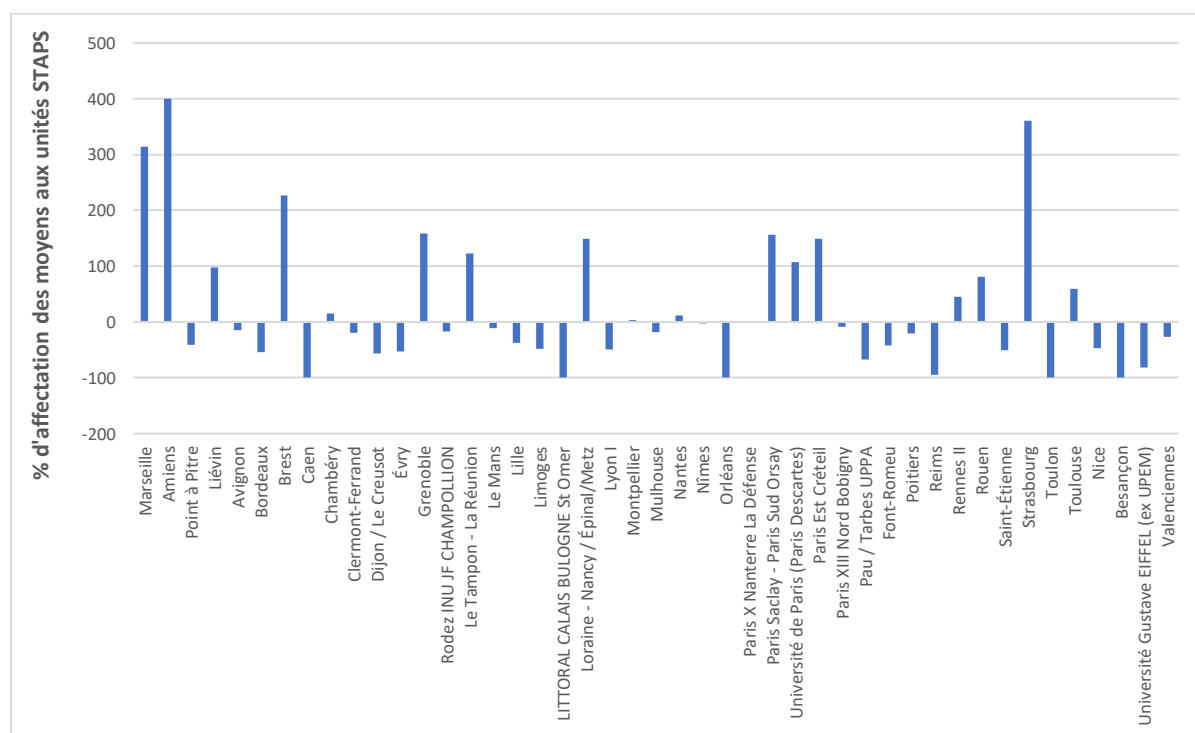


Figure 1 : Moyens reçus par les unités STAPS vis à vis des moyens alloués par le MESRI dans le cadre de la loi ORE

Cependant, le constat du déficit de moyen de la filière STAPS est plus complexe et celui-ci s'avère récurrent depuis de trop nombreuses années dans nos unités. Si l'on analyse les taux d'encadrement des étudiants en STAPS à l'échelle nationale, nous observons très clairement que les moyens humains n'ont pas suivi la progression des effectifs qui ont été multipliés par 2 en 10 ans pour passer de 13000 à 26000 en Licence 1 et atteindre 67000 étudiants au total en 2020.

A ce jour, le taux d'encadrement moyen est de 1 enseignant pour 46 étudiants en STAPS, bien loin du taux moyen des universités à 17.5, et ce manque d'enseignants et d'enseignant-chercheurs approche les 500 postes au niveau national avec un taux d'encadrement théorique de 1 pour 30, soit un déficit de moyen d'environ 42 M€. Pour rapprocher la filière STAPS du taux moyen d'encadrement en France (17.5), c'est une dotation de plus de 1100 postes et de plus de 100 M€ qui sont nécessaires (Figure 2).

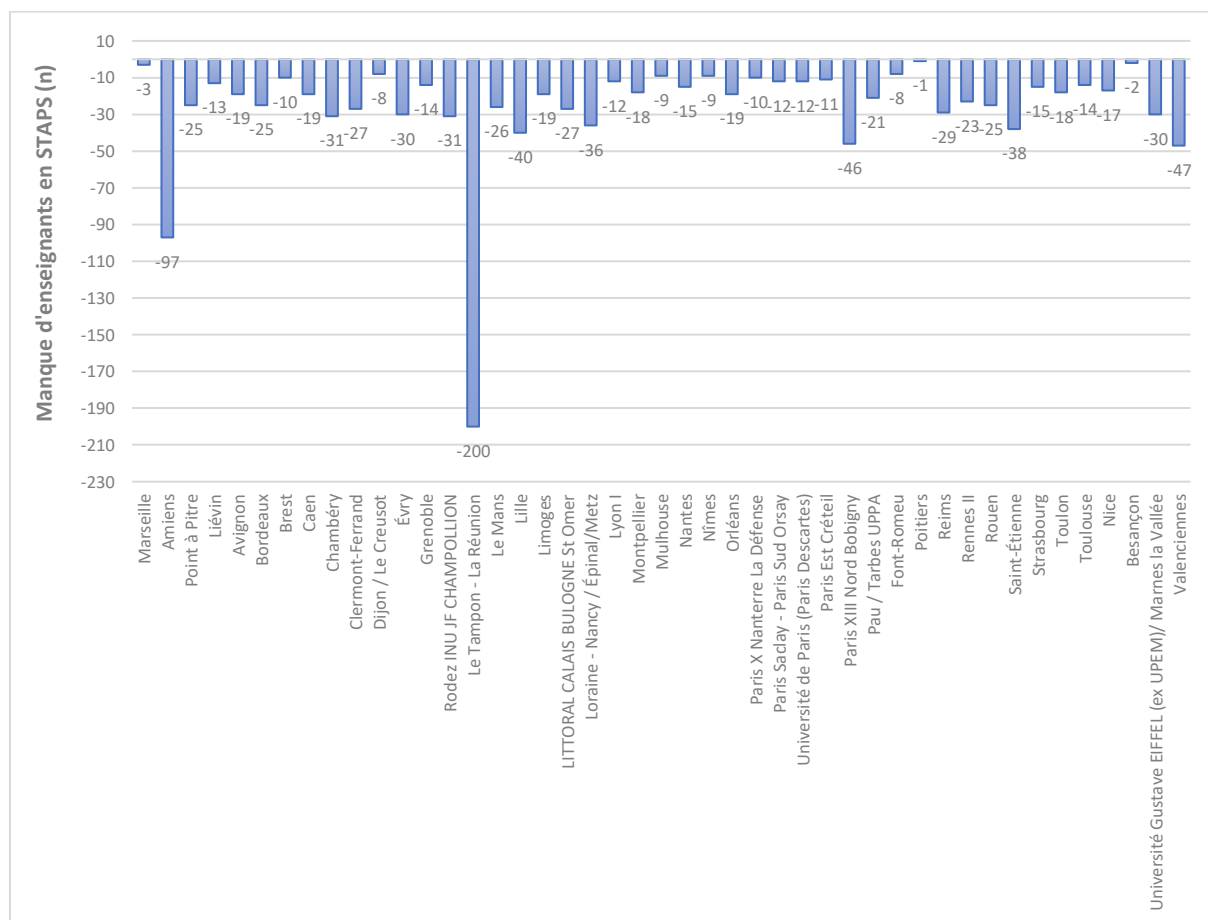


Figure 2 : Manque d'enseignants par unité STAPS (Référence nationale à 17.5 étudiants / 1 enseignant)

Les informations fiabilisées de la figure 2 montrent le déficit récurrent d'encadrement dans la filière STAPS. Malheureusement ce constat s'accompagne également trop souvent d'un déficit d'infrastructures d'enseignement, notamment d'installations sportives et d'accompagnement administratif pour des unités qui sont souvent relativement récentes dans le paysage universitaire.

Comment alors contribuer à l'ambition sportive de la France dans ce contexte et accompagner au mieux nos étudiants vers la professionnalisation ? Ce constat nous questionne sur la capacité des établissements à adapter leurs moyens au regard des flux de la population étudiante et des évolutions de l'orientation des lycéens. Selon les projections de votre Ministère, l'attractivité des formations dans le champ du sport et de la santé restera très forte dans les prochaines années. Cette situation se confirme encore cette année par les candidatures Parcoursup en STAPS qui, une nouvelle fois, s'avèrent en très nette augmentation. Elle l'est d'autant plus avec la réforme des études de santé qui implique un plus grand nombre de candidats à l'entrée en STAPS et en LAS/STAPS. Là encore, nous déplorons l'absence de moyens complémentaires spécifiques. L'arrivée prévisible des étudiants issus de PASS mineure STAPS, la rentrée prochaine (septembre 2021) en Licence 2 STAPS, est également non anticipée sur le plan des moyens malgré des nombres importants d'étudiants à attendre.

Il est donc aujourd'hui urgent de prendre en compte ce déficit trop conséquent d'encadrement en STAPS en allouant des moyens spécifiques aux universités. Il est également nécessaire que l'environnement universitaire puisse faire preuve d'une plus grande agilité afin d'adapter ses ressources avec pertinence, honnêteté et réactivité face aux évolutions des flux étudiants.

Je vous remercie sincèrement pour l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier. Le Conseil d'Administration de la Conférence des Directeurs et Doyens STAPS et moi-même restons à votre disposition afin de vous préciser l'urgence de financement de la filière STAPS et également pour aborder les enjeux de formation dans les métiers du sport et la nécessaire coordination interministérielle sur ce sujet.

Veuillez agréer, Madame La Ministre, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Pr Aurélien Pichon
Président de la CBD STAPS



CBD
STAPS
Fédérer. Innover. Accompagner.